CR Organisation des Compétitions Seniors Masculins

PROCES-VERBAL N°12

Réunion du :	28.10.2026
Président de la CR :	Gabriel GO
Présents :	Claude BARRE – Michel DROCHON – Alain DURAND – Alain LE VIOL – Jacky MASSON – Frédéric PAUVERT – Yannick TESSIER
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :
M. Claude BARRE membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)
M. Michel DROCHON, membre du club ENT. SUD VENDEE (549477)
M. Alain LE VIOL, membre du club de THOUARE US (502138)
M. Gabriel GÔ, membre du club ET. DE LA GERMINIERE (524226)
M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)
M. Frédéric PAUVERT, membre du club FC PELLOUAILLES CORZE (546318)
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Coupe de France

2.1. Homologation des résultats des rencontres du 6ème tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 6ème tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

La Commission transmet la liste des qualifiés pour le 7ème tour à la FFF.
Elle félicite et souhaite un beau parcours aux équipes de la Ligue qualifiées pour le 7ème tour.

3. Coupe Pays de la Loire Seniors

3.1. Dossier transmis

Match n°80523963 : ST MARC SUR MER FOOT / ST ANDRE DES EAUX – CPDL Seniors du 25.10.2026

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale Règlements et Contentieux :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe de ST MARC SUR MER FOOT sur le score de 3-0 et déclarer vainqueur l'équipe de ST ANDRE DES EAUX (article 187 des Règlements Généraux de la LFPL).

3.2. Homologation des résultats des rencontres du 3ème tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 3ème tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3.3. Tirage du 4ème tour

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 4ème tour qui auront lieu le dimanche 22 novembre 2026 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé. Les équipes exemptes à ce tour sont les suivantes :

- Les 3 équipes encore en lice au 7ème tour de CDF,
- Les 9 équipes éliminées du 6ème tour de CDF,
- Les 7 équipes de Régional 1 Intersport et Régional 2 éliminées du 5ème tour de CDF,
- Une équipe tirée au sort parmi les 9 équipes de Régional 3 éliminées du 5ème tour de CDF : AMBRIERES CIGNE FC.

La Commission précise que toutes les équipes entreront au 5ème tour – 32èmes de Finale, qui se déroulera le 17 janvier 2027.

4. Championnats Régionaux Seniors

4.1. Point

La Commission fait le point sur les Championnats Régionaux Seniors.

4.2. Reports

Conformément à l'article 18 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins de la LFPL, une Coupe est prioritaire sur un Championnat.

En conséquence, les rencontres de Championnat des équipes étant en lice pour le 7ème tour de CDF (programmé le 15.11.2026), doivent être reportées :

- Match n°56165504 : MAREUIL SUR LAY / ST SEBASTIEN FC – Régional 1 Intersport A du 15.11.2026
- Match n°56165506 : CHATEAUBRIANT VOLT. 2 / BAULE POULIGUEN US – Régional 1 Intersport A du 15.11.2026
- Match n°56165942 : GORGES ELAN / ST ANDRE ST MACAIRE – Régional 2 B du 15.11.2026

5. Matchs reportés

5.1. Point

La Commission fait le point sur les matchs reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	Régional 1 A	56165504	MAREUIL SUR LAY / ST SEBASTIEN FC	15.11.2026	22.11.2026
2	Régional 1 A	56165506	CHATEAUBRIANT VOLT. 2 / BAULE POULIGUEN US	15.11.2026	20.12.2026
3	Régional 2 B	56165942	GORGES ELAN / ST ANDRE ST MACAIRE	15.11.2026	22.11.2026

6. Challenge des Réserves

6.1. Homologation 1ère phase

La Commission homologue les rencontres de la première phase.

6.2. Classements

La Commission valide les classements de la première phase. Pour rappel, sont qualifiés les 2 premiers de chaque groupe + les 2 meilleurs 3ème : soit 16 équipes. Les clubs suivants sont qualifiés pour les 1/8 de Finale :

Poule A :
- BEAUCOUZE SC 2 : 1er
- COULAINES JS 2 : 2ème

Poule B :
- ST SEBASTIEN FC 2 : 1er
- ORVAULT SF 2 : 2ème

Poule C :
- CHATEAU GONTIER ANC. 2 : 1er
- LE MANS VILLARET AS 2 : 2ème

Poule D :
- CHATEAUBRIANT VOLT. 3 : 1er
- CHANGE US 2 : 2ème

Poule E :
- LA ROCHE ESO VENDEE 2 : 1er
- ST ANDRE ST MACAIRE 2 : 2ème

Poule F :
- LE POIRE SUR VIE VF 3 : 1er
- ST JULIEN DIVATTE FC 2 : 2ème

Poule G :
- LES HERBIERS VF 3 : 1er
- VERTOU USSA 3 : 2ème

Meilleurs 3ème :
- SEGRE ESHA FOOT. : 3ème
- POUZAUGES PBFC 2 : 3ème

6.3. Phase finale

La Commission effectue le tirage du tableau final (cf. en annexe), et le transmet aux clubs concernés :

- 1/8 de Finale : 22 novembre 2026
- ¼ de Finale : 25 avril 2027

- ½ Finales : 16 mai 2027
- Finale (à confirmer) : 05 ou 06 juin 2027.

7. Calendrier

Prochaine réunion : mercredi 25 novembre à 10h au CSR.

Le Président
Gabriel GO



Le Secrétaire de séance,
Yannick TESSIER



CHALLENGE DES RÉSERVES

TABLEAU FINAL

dimanche 22 Novembre 2026

Beaucouzé SC 2 vs St Julien Divatte FC 2

dimanche 25 Avril 2027

vs

dimanche 22 Novembre 2026

St Sébastien FC 2 vs Segre E.S.H.A. Football 2

dimanche 16 Mai 2027

DEMI FINALE

dimanche 22 Novembre 2026

Le Poiré /Vie VF 3 vs St André St Macaire 2

dimanche 25 Avril 2027

vs

dimanche 22 Novembre 2026

Le Mans Villaret AS 2 vs Coulaine JS 2

FINALE

samedi 5 Juin 2027

dimanche 22 Novembre 2026

La Roche ESO Vendée 2 vs Orvault SF 2

dimanche 25 Avril 2027

vs

dimanche 22 Novembre 2026

Chateaubriant Voltigeurs 3 vs USSA Vertou 3

dimanche 16 Mai 2027

DEMI FINALE

dimanche 22 Novembre 2026

Les Herbiers VF 3 vs Pouzauges PBFC 2

dimanche 25 Avril 2027

vs

dimanche 22 Novembre 2026

Anc. Chateau Gontier 2 vs Changé US 2

26 27

* sous réserves d'inversion des rencontres en application de l'article 5.2.4 et 5.2.5 du Règlement de l'épreuve